



ELABORATION DE LA NOUVELLE CHARTRE DU PAYS

**Présentation de la stratégie suite au
Comité de pilotage du 15 novembre 2012**



❑ LA STRATEGIE CHARTE DU PAYS DE DINAN

- ❖ Une ambition et une vision stratégique pour le Pays de Dinan
- ❖ La définition partagée d'orientations et de principes d'intervention
- ❖ L'identification de pistes de travail et d'actions en liaison avec les différentes maîtrises d'ouvrage

❑ Une élaboration fondée sur des principes de concertation

- ❖ Les Groupes thématiques de travail des 3 et 4 octobre 2012 associant élus, acteurs socioéconomiques locaux, partenaires institutionnels
- ❖ La valorisation complémentaire des études-actions engagées ou en cours de définition

❑ L'identification des échelles de mise en œuvre des orientations de travail

- ❖ La nécessaire distinction entre **les échelles** de mise en œuvre des orientations qui sont identifiées dans la stratégie et **les maîtrises d'ouvrage** qui seront identifiées dans le plan d'actions.

UN PAYS DE DINAN QUI ASSUME ET REVENDIQUE UNE FORTE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT

- ❑ **Un Pays de Dinan qui assume et revendique une forte volonté de développement...**
 - ❖ Après une longue période de stagnation de sa population, le Pays de Dinan a renoué avec une croissance démographique soutenue depuis le début des années 2000. Les acteurs locaux ambitionnent de conforter voire amplifier ce développement avec la perspective d'accueillir 17 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030.
 - ❖ En ce sens, nous sommes dans un contexte différent de celui lié à l'élaboration de la 1^{ère} Charte de développement en 2001.
- ❑ **... dans une logique de développement durable soucieuse de la préservation de notre identité**
 - ❖ Des dynamiques qui re-questionnent sur la préservation de notre identité rurale, notre cohésion sociale et notre « vivre ensemble »
 - ❖ Des dynamiques qui re-questionnent la préservation de la qualité patrimoniale de notre territoire
 - ❖ Des dynamiques qui re-questionnent notre organisation territoriale
- ❑ **... dans une logique de développement durable soucieuse de contribuer à relever des défis plus globaux**, d'où l'opportunité de promouvoir la sobriété énergétique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité en tant que principe transversal auxquelles notre vision stratégiques

UN PRINCIPE TRANSVERSAL À PROMOUVOIR DANS LA CHARTE DE PAYS

- ❖ **La sobriété énergétique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité**

L'ENJEU MAJEUR D'INSCRIRE LE PAYS DE DINAN DANS SON ESPACE TERRITORIAL ÉLARGI

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ❑ **Des logiques géographiques et des dynamiques de développement qui font fi des limites du Pays**
 - ❖ A l'interface des agglomérations de Rennes / Saint-Malo / Saint-Brieuc, le Pays de Dinan s'inscrit dans une dynamique de forte de métropolisation du territoire breton
 - ❖ Un Pays de Dinan qui s'inscrit dans des logiques naturelles et patrimoniales dépassant les limites du Pays : logiques littorales, estuariennes, vallée de la Rance, trame verte et bleue régionale , logiques de bassin versant, Opération Grand Site Cap Erquy – Cap Fréhel...

TROIS PRINCIPES À PROMOUVOIR DANS LA CHARTE DE PAYS

- ❑ **Positionner le Pays de Dinan dans son espace territorial élargi quelles que soient les thématiques abordées dans la Charte**
 - ❖ Quels que soient les domaines concernés, la nécessité de se poser la question du positionnement du Pays de Dinan dans son environnement « régional » et par conséquent d'étudier les concrétisations de ce positionnement
 - Sur les enjeux relatifs à la consolidation-mutation de son économie (coopérations de type métropolitain...), de l'emploi-formation, du tourisme et du développement de filières innovantes
 - Sur les enjeux liés à la préservation-mise en valeur de son patrimoine naturel
 - Sur les enjeux liés au développement des services performants à la population
 - Concrétisations en termes de partenariats avec des territoires voisins pour mener à bien certaines politiques
- ❑ **Une politique de Pays, partenaire et relais des politiques régionales et départementales**
 - Volonté affichée des acteurs du Pays de Dinan d'être, à la croisée d'une part des priorités locales et d'autre part des priorités régionale et départementale, un véritable partenaire du développement régional
 - Des actions-positionnement spécifiques du Pays de Dinan à prévoir en termes de représentation, de « lobbying » ...
- ❑ **Un pré-requis pour assurer le développement du territoire : l'optimisation de la desserte du territoire par les grandes infrastructures et services de transports**
 - Infrastructures routières et ferroviaires, offres régionale et départementale de transports, très haut débit numérique
 - Une nécessaire identification de ces priorités « en interne »

L'ENJEU MAJEUR DU MAILLAGE TERRITORIAL INTERNE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

❑ Des principes d'aménagement du territoire en cours de définition dans le ScoT

- ❖ Une armature urbaine couvrant le développement économique, le maillage de services...
- ❖ Des logiques environnementales : fonctionnalités écologiques, trame verte et bleue...
- ❖ Cohésion territoriale visant à relier les 3 grandes logiques géographiques: littoral, ville, rural

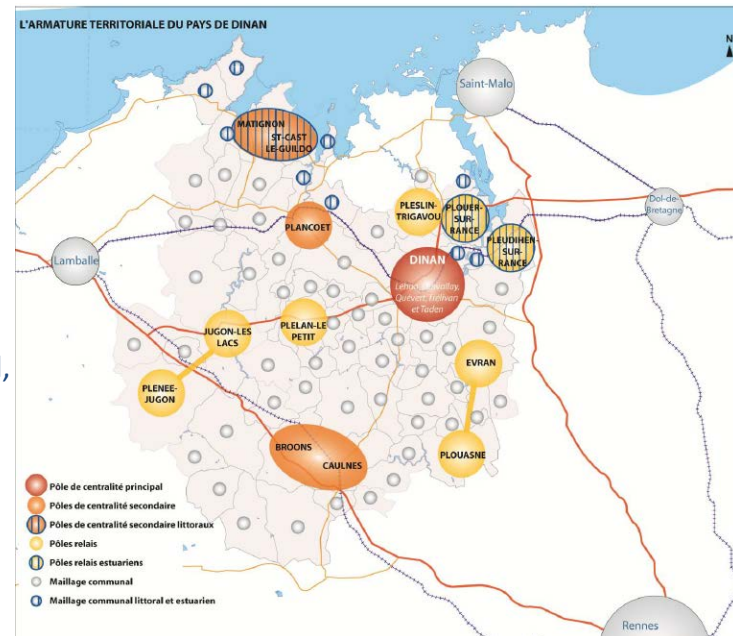
PRINCIPES À PROMOUVOIR

❑ Acter le parti d'aménagement défini dans le ScoT

- ❖ La Charte de développement doit acter ce parti d'aménagement

❑ Donner un contenu en « développement » à ce parti d'aménagement

- ❖ La plus-value de la Charte de développement résidera dans le contenu des politiques (nature et consistance des politiques d'équipements, d'animation, de préservation-valorisation) permettant de contribuer à la mise en œuvre de cette vision spatiale.



DEFI 1 :
**PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AMBITIEUX ET DURABLE**

UNE AMBITION GENERALE, DES DEFIS A RELEVER

- ❑ Le dynamisme économique du territoire est un levier incontournable à défaut duquel l'idée même de développement durable du Pays de Dinan demeurerait une « coquille vide ». **C'est la raison pour laquelle nous souhaitons clairement réaffirmer, à travers cette nouvelle Charte de Pays, la priorité qu'il convient d'accorder au développement économique et à l'emploi**, qui plus est dans un contexte global de crise.
- ❑ **En la matière, nous pouvons nous appuyer sur une identité économique, certains avantages de situation, et des acquis significatifs** : présence d'une zone d'emplois propre, liée au pôle économique de Dinan, dont le dynamisme sur la période 1998 – 2009 reste notable ; répartition diffuse sur l'ensemble du territoire; proximité de pôles économiques d'envergure (Rennes, Saint-Brieuc, dans une moindre mesure Saint-Malo) auxquelles d'une manière ou d'une autre nous sommes raccordés ; diversité remarquable de notre tissu d'entreprises ; ancrage fort et excellence de notre artisanat, incluant certains secteurs de niche ou de pointe...**Dans le même temps, divers indicateurs attestent d'une certaine fragilité** : importance des actifs résidant sur le territoire du Pays de Dinan et travaillant en dehors de celui-ci ; taux de chômage alarmant, et qui va en s'aggravant (8 500 chômeurs aujourd'hui sur le territoire du Pays) ; part des jeunes sans emploi (15% des jeunes) et/ou en situation de grande précarité ; faiblesse des « locomotives économiques » et globalement des entreprises de plus de 10 salariés...
- ❑ Cette charte représente une opportunité de relever **trois grands types de défis**.
 - ❖ D'une part, il nous faut **continuer à travailler au maintien de nos activités traditionnelles et de la diversité de notre tissu économique** (industrie, artisanat, agriculture, commerce...), en travaillant à l'accueil et à l'accompagnement des entreprises (étapes de reprises / transmission notamment), en favorisant les coordinations entre les échelles d'interventions et les opérateurs. Dans ce domaine, il s'agira également d'impulser et accompagner les mutations rendues indispensables par l'évolution du contexte économique et/ou sociétal mais aussi par l'émergence de nouvelles opportunités
 - ❖ Si notre ambition doit être celle de maintenir un « capital économique » édifié depuis des années mais fragilisé par la conjoncture, **il nous faut, dans une logique prospective, porter notre regard au-delà, en nous interrogeant sur notre compétitivité et notre positionnement économique à plus long terme, dans un contexte régional. Nous devons faire preuve d'audace et parier, davantage peut-être que nous l'avons fait jusqu'à présent, sur des filières porteuses et innovantes** (ex : filière mer) et renforcer certains centres de ressources locaux (ex : Pôle Cristal)
 - ❖ Enfin, cette charte **doit être l'occasion d'engager une réflexion plus globale et transversale sur la manière dont l'entreprise et nos territoires dialoguent et avancent ensemble, dans l'intérêt général et dans leur intérêt bien compris...et d'actionner des leviers qui permettraient de renforcer l'ancrage territorial de nos entreprises**, au-delà de la recherche d'une profitabilité immédiate. Il s'agira notamment d'envisager la manière dont l'entreprise est en capacité de répondre à certaines demandes sociétales fortes (préservation de l'environnement ; valorisation des ressources locales, qu'elles soient humaines ou agro-naturelles ; insertion...) tout en renforçant sa performance globale. Ainsi, la responsabilité sociétale de l'entreprise au sens large, le développement économique « responsable », l'économie sociale et solidaire sont autant d'approches que nous souhaitons mettre en avant. Symétriquement, la question de l'emploi et la manière dont le territoire peut anticiper et répondre aux besoins et attentes des entreprises en matière de ressources humaines doit être considéré comme un objectif prioritaire.
- ❑ Sur l'esprit qui nous anime, enfin, il convient de rappeler la difficulté que nous avons eu, jusqu'à présent, à envisager les politiques le développement économique et d'emploi à des échelles supra-communautaires. **Cette Charte de Pays n'a pas pour objet d'uniformiser de manière dogmatique les visions et dispositifs d'accompagnement. Il s'agit plutôt de partir du constat, en s'appuyant sur une zone d'emplois dinannaise cohérente, que nous avons des préoccupations communes, certains intérêts convergents,...et que des réponses des opportunités peuvent être recherchées dans le cadre d'une vision Pays assortie de portages adaptés.**

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES ET VALORISER NOS RESSOURCES HUMAINES (1)

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

- ❑ **Des dispositifs d'accompagnement « individualisé » encore peu lisible des entreprises et encore peu coordonnés**
 - ✓ multiplicité des acteurs et échelles d'intervention
 - ✓ des communautés de communes peu « reconnues » sur le développement économique , en raison notamment de politiques d'animation économiques pour certaines peu effectives ;
 - ✓ en dépit de la clarification opérée entre les principaux opérateurs sur leurs champs d'intervention (CCI, CMA, Côtes d'Armor Développement) une coordination peu évidente des acteurs : relations pour l'essentiel informelles sans logiques partenariales plus structurées
- ❑ **Un Pays de Dinan, entendu comme espace économique cohérent, pâtissant d'une visibilité inégale auprès des entrepreneurs et investisseurs**, du fait notamment que les développeurs économiques du territoire ne trouvent pas à parler d'une même voix vis-à-vis de l'extérieur
- ❑ **Un faisceau d'indicateurs et des enjeux majeurs attestant qu'il convient de « passer un cap » sur les politiques d'emploi**
 - ✓ Hausse du taux de chômage ; chômage des jeunes
 - ✓ Un décalage constaté entre :
 - d'un côté les ressources du territoire : potentiel significatif de compétences ; présence d'organismes et d'offres de formations...
 - de l'autre côté les besoins des entreprises, celles-ci rencontrant à ce jour des difficultés considérables de recrutement
 - ✓ Des besoins déjà actés de monter en puissance localement sur les politiques d'emploi, comme le révèle le projet avorté de Maison de l'Emploi. Si les conditions de mise en œuvre de ce projet n'ont pas pu être réunies, les fondements qui l'ont motivé n'en demeurent pas moins d'actualité, a fortiori compte tenu du contexte économique actuel, quels que soient les secteurs d'activité
- ❑ **Une « représentation » des entreprises du Pays et des synergies inter-entreprises à conforter**
 - ✓ Une certaine déconnexion observée entre les entreprises et leur territoire...d'où la difficulté de cerner voire d'anticiper les attentes, besoins et difficultés des entreprises (offre foncière et immobilière ; recrutement ; accompagnement...),
 - ✓ Un « Club des Entreprises du Pays de Rance » et un « Groupement d'employeurs Atouts Pays de Rance » reconnus et dynamiques...mais qui ne rayonnent pas sur l'ensemble du Pays, d'où l'opportunité de faire émerger une « parole de l'entreprise en Pays de Dinan » plus affirmée

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES ET VALORISER NOS RESSOURCES HUMAINES (2)

UN AXE DE TRAVAIL TRANSVERSAL : RENFORCER LES RESEAUX DES ACTEURS ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU PAYS

RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES

- ✓ Afin de mettre en œuvre les axes de travail cités ci-après, mais aussi principalement l'Orientation 2 (Offre immobilière et foncière)
- ✓ Ce réseau des développeurs économiques et animateurs du Pays de Dinan, dont les objets et modalités de coopération devront être définis plus précisément, comprendra un noyau dur de partenaires parmi lesquels : EPCI, organismes consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture); Côtes d'Armor Développement. En fonction des thématiques traitées, d'autres acteurs pourront y être associés : Mission Locale, Rance Initiative, Pôle Economie Sociale et Solidaire du Pays...

RÉSEAUX D'ENTREPRENEURS

- ✓ Afin de mettre en œuvre les axes de travail cités ci-après, mais aussi les orientations 2, 3, 4, 5
- ✓ Le renforcement des réseaux d'entrepreneurs à l'échelle du Pays apparaît comme un **levier incontournable**, à défaut duquel des politiques ambitieuses de développement économique et de valorisation des ressources humaines pourront difficilement être mises en œuvre
- ✓ Il s'agit de poursuivre un double objectif : celui d'une part de faire émerger de véritables partenaires économiques locaux, en mesure de dialoguer avec les intercommunalités et les opérateurs (organismes consulaires, Côtes d'Armor Développement), et celui d'autre part de favoriser les synergies et coopérations interentreprises, notamment dans des logiques de filières ou d'animation collective
- ✓ **Un renforcement à opérer à l'échelle du Pays de Dinan...et à décliner localement**, pour répondre à des besoins de proximité des entrepreneurs, d'où l'opportunité de mettre en place des fonctions d'animation et de veille locales
- ✓ L'opportunité de **décliner les réseaux d'entreprises sous un angle sectoriel** (ex : Unions commerciales)

AXE DE TRAVAIL : CONFORTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES PORTEURS DE PROJETS ET DES ENTREPRENEURS

LA STRUCTURATION D'UN DISPOSITIF COMMUN ET COHERENT DE« PRIMO-ACCUEIL PRIMO-INFORMATION »

- ✓ **Différents objectifs à atteindre** : amélioration de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement ; fluidification du parcours du porteur de projet ; meilleur accompagnement des entreprises quelles que soient leur phase de développement (création, extension, transmission, cessation...), et l'objet des requêtes (offre immobilière et foncière, demande de financements...)
- ✓ Un premier travail de repérage / d'évaluation des différentes prestations à destination des entreprises effectivement assurées sur le territoire (« QUI FAIT QUOI » ?)
- ✓ **Un « socle commun » à définir entre les communautés de communes** sur l'harmonisation pratiques de premier accueil, l'enjeu étant in fine d'orienter les entreprises vers le bon interlocuteur ; une **mise en œuvre effective qui demeurera du ressort des échelles de proximité**

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES ET VALORISER NOS RESSOURCES HUMAINES (3)

AXE DE TRAVAIL : ENGAGER UNE POLITIQUE DE PROMOTION ECONOMIQUE CIBLEE A L'ECHELLE DU PAYS

- ✓ S'il ne constitue pas un ensemble uniforme, le territoire du Pays présente des caractéristiques et atouts communs pouvant être « vendus » de manière lisible et cohérente auprès des entrepreneurs et investisseurs, dans une logique de développement exogène
- ✓ L'opportunité de faire émerger au un **argumentaire commun, évolutif dans le temps**, mettant notamment en évidence les points forts du territoire, les complémentarités entre les bassins de proximité, les prestations d'accompagnement existantes...
- ✓ **L'opportunité de définir une stratégie de communication commune et ciblée** : outils; présence coordonnée au sein des salons économiques ou autres événementiels...
- ✓ **L'opportunité de développer complémentirement une veille économique** au niveau du Pays et des échelles de proximité, permettant notamment de décrypter les mouvements d'entreprises

AXE DE TRAVAIL : PREVOIR ET ANTICIPER LES BESOINS D'EMPLOIS ET DE COMPETENCES A L'ECHELLE DU PAYS

- ✓ **Œuvrer au rapprochement des acteurs de l'emploi/formation/insertion...et du développement économique**
- ✓ **Contribution à la structuration d'un espace de dialogue social employeurs/salariés**
- ✓ **Sensibilisation aux approches de type GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences)** auprès des TPE/PME du territoire, quels que soient les secteurs d'activités concernés...en capitalisant sur les initiatives ou ressources locales : initiative de GPEC à l'échelle de la CODI à élargir à l'échelle du Pays de Dinan ; initiatives du CG22; Groupement d'employeurs Atouts Pays de Rance ... Ce type de politique mériterait d'être élargi également à tous les métiers de services à la personne au regard des besoins croissants dans les années à venir.
- ✓ **Amélioration de la connaissance de l'offre de formation et repérage des formations (contenu, forme) à promouvoir prioritairement**
- ✓ **Confortement de la reconnaissance du secteur de l'insertion par l'activité économique** et sensibilisation des donneurs d'ordre publics sur les outils à mobiliser pour y contribuer (ex : clause d'insertion dans le cadre des marchés publics)

ORIENTATION 2 : MISER SUR DES OFFRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES ATTRACTIVES ET ADAPTÉES AUX BESOINS

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

- ❑ Une offre relativement abondante (64 parcs/zones d'activités, dont 34 intercommunaux ; des potentiels disponibles de 150 hectares à l'échelle du Pays de Dinan), incluant des produits qualifiés, tournée en particulier vers les entreprises en démarrage et/ou innovantes (ex : pépinières, ateliers-relais...);
- ❑ Le PADD du ScoT prévoit un besoin complémentaire de 140 hectares en espaces d'activités pour l'ensemble du Pays ;
- ❑ Certaines limites observées :
 - ✓ Une faible spécialisation des zones d'activités
 - ✓ Au niveau de l'aménagement et des services : une qualité environnementale et paysagère inégale ; la difficulté de diffuser le très haut débit ; une offre de proximité (artisanat) ne répondant que partiellement à la demande
 - ✓ Des difficultés de commercialisation de certains espaces d'activités majeurs ; des taux d'occupation globalement inférieurs à la moyenne départementale
 - ✓ La faiblesse des approches stratégiques d'échelle supra-communautaire...en dépit de l'amorce d'une vision Pays, inaboutie à ce jour

AXE DE TRAVAIL : CARACTÉRISER LES ESPACES ECONOMIQUES A L'ECHELLE DU PAYS

- ✓ Articulation / homogénéisation des classifications existantes : « ZAE d'intérêt Pays » / typologie du PADD (« pôle principal de Dinan » – « Pôles secondaires » – « Pôles spécifiques » - « Pôles de proximité »)
- ✓ Approfondissement de la caractérisation des types d'espaces économiques, comprenant notamment les points suivants :
 - Vocation économique et degré de spécialisation
 - Critères d'accessibilité et d'aménagement : desserte (auto)routière ; fret ferroviaire ; très haut débit...
 - Standards de qualité environnementale, d'urbanisme durable, d'insertion paysagère, de signalétique...
 - Services associés : crèche, restauration collective, gestion des déchets, moyens innovants de communication ; visioconférence...
 - Promotion et stratégies de commercialisation
 - Portage

AXE DE TRAVAIL : PROMOUVOIR UNE OFFRE IMMOBILIERE ET FONCIERE RENOUVELEE

- ✓ Soutien aux opérations de requalification/densification des ZAE existantes (y compris les friches)
- ✓ Promotion des produits innovants, répondant à des besoins immobiliers émergents ou pouvant se manifester au cours de la vie de l'entreprise : centre d'affaires en appui au développement du tertiaire ; petites surfaces en locatif, en dehors des zones d'activités, orientées vers le tertiaire ou l'artisanat...), ports « à sec », en lien avec le tourisme plaisancier...

AXE DE TRAVAIL TRANSVERSAL: RENFORCER LE RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES

- ✓ Plus spécifiquement sur la qualification des offres foncières et immobilières, il apparaît opportun de développer les échanges techniques entre les intercommunalités et les partenaires du développement (Cotes d'Armor Développement, consulaires...) : outils juridiques et financiers, politique foncière et immobilière, équipements des ZAE, services sur ZAE, signalétique...

ORIENTATION 3 : DIVERSIFIER LES VALORISATIONS LOCALES DE NOTRE SOCLE AGRO-NATUREL (1)

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

- ❑ **La biomasse-énergie**
 - ✓ **Une valorisation globalement encore balbutiante** en dépit des vertus qui lui sont prêtées : réduction de l’empreinte carbone/énergétique ; régénération du tissu d’emplois ; accompagnement des mutations agricoles ; cohésion sociale et territoriale...
 - ✓ **Des premiers jalons posés concernant la filière bois énergie**, à travers le mise en place de la SCIC Energie
- ❑ **Les circuits courts alimentaires** : une filière peu structurée ...mais le **lancement d’une réflexion à l’échelle du Pays** sur l’approvisionnement de la restauration collective en produits locaux

AXE DE TRAVAIL : RENFORCER LA FILIERE BOIS-ENERGIE EN COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FILIERES BOIS

- ✓ La ressource :
 - La consolidation du fondement originel de la SCIC : valorisation énergétique du bois bocager ; entretien / restauration des haies
 - L’opportunité de **monter en régime sur l’exploitation/valorisation du gisement forestier**, issu notamment du petit boisement
 - L’opportunité de **promouvoir des plans de gestion** notamment sur les parcelles bocagères, afin d’anticiper les tensions qui surviendront inéluctablement à terme sur la ressource
- ✓ **La nécessité de faire émerger de nouveaux débouchés en stimulant la demande émanant des collectivités** (réseaux de chaleur...) : sensibilisation, soutien technique et financier pour la mise en place d’équipements...
- ✓ L’opportunité de mettre à profit la filière bois-énergie pour favoriser l’autonomie énergétique des exploitations agricoles, en complément de la filière méthanisation
- ✓ Travailler au développement de la filière bois d’œuvre / bois industrie et promouvoir les complémentarités avec la filière bois énergie

AXE DE TRAVAIL : DEVELOPPER LA FILIERE METHANISATION

- ✓ L’amélioration de la **connaissance du gisement de déchets**
- ✓ L’organisation de la **collecte des déchets et de leur panachage** ; l’enjeu lié à l’enrichissement progressif du gisement, en lien notamment avec d’autres démarches en cours (ex : Plan Algues Vertes mis en œuvre par la CC du Pays de Matignon)
- ✓ **Le soutien à des projets pilotes** visant notamment à favoriser l’autonomie énergétique des exploitations agricoles en recherchant des complémentarités entre agriculteurs et/ou avec la filière bois-énergie
- ✓ L’opportunité de s’appuyer sur les politiques mises en œuvre par les partenaires institutionnels ou techniques : Plan Biogaz 22 (CG22) : Plan Algues vertes (ADEME)

ORIENTATION 3 : DIVERSIFIER LES VALORISATIONS LOCALES DE NOTRE SOCLE AGRO-NATUREL (2)

AXE DE TRAVAIL : FAVORISER L'ESSOR DE FILIERES ALIMENTAIRES LOCALES NOTAMMENT VIA LES CIRCUITS COURTS

- ✓ **Une volonté qui doit se départir de tout dogmatisme**, l'objectif n'étant pas de remettre en cause dans leur principe des activités et un modèle très ancré localement (polyculture – élevage) ; des approches devant au contraire être conduites dans un esprit de pragmatisme, d'accompagnement aux nécessaires mutations, de valorisations de niches et d'opportunités à saisir.
- ✓ Au niveau des débouchés, une piste prioritaire à approfondir : **l'approvisionnement en produits locaux de la restauration hors-foyer** (restauration collective, restaurants, marchés locaux...) en s'appuyant sur une structuration renforcée de la plateforme d'approvisionnement
- ✓ Au niveau de l'offre de produits locaux :
 - **La promotion du maraîchage et le soutien à son développement** (ex : aide à l'installation, notamment sur les aspects fonciers), ce qui nécessitera d'approfondir les conditions à réunir pour assurer une viabilité économique de long terme de cette activité sur le territoire
 - **Le soutien au développement d'autres filières qualitatives** (volailles fermières ; productions biologiques...) ;
 - l'intégration de la dimension « insertion sociale » et « économie sociale et solidaire » (ex : jardins collectifs à vocation d'insertion sociale...)

ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR L'«EXCELLENCE» ET L'INNOVATION DANS UNE LOGIQUE PROSPECTIVE ET DE RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

- ❑ Comparativement à d'autres territoires bretons/limitrophes, un **territoire du Pays paraissant relativement en retrait sur les créneaux de l'excellence et de l'innovation** ; la faiblesse des « locomotives économiques » et des centres de ressources de rayonnement régional
- ❑ **Le Pôle Cristal, un pôle technologique spécialisé dans les techniques du froid et de conditionnement implanté sur le territoire**
 - ✓ **Une affirmation progressive** : reconnaissance/labellisation régionale et nationale (Centre de Ressources Technologiques); des projets d'envergure en cours : programme Eco-Lait ; Programme « Froid Log »
 - ✓ **Un ancrage local encore limité** : des projets avec des entreprises situés en dehors du territoire du Pays ; un pôle encore peu sollicité par les entreprises du Pays de Dinan ; l'absence d'implication des communautés de communes en dehors de la CODI
- ❑ **Des opportunités économiques majeures** à saisir en lien avec les milieux marins, en tenant compte d'un contexte national et territorial en évolution : aires marines protégées ; projet de parc naturel marin ; éventuel parc naturel régional...

AXE DE TRAVAIL : VALORISER LE POLE CRISTAL ET RENFORCER SON ANCRAGE LOCAL, DANS UNE LOGIQUE DE CLUSTER ET D'« ESSAIMAGE »

- ✓ La poursuite de l'élargissement thématique du Pôle Cristal sur un champ large « innovation thermique/énergie »
- ✓ La prospection d'entreprises et/ou le repérage d'entreprises locales en capacité d'interagir avec le Pôle Cristal, sur ses thématiques et ses différents métiers (conseil et expertise, recherche-développement, formation)
- ✓ La promotion de partenariats avec les centres universitaires régionaux, d'autres centres de ressource

AXE DE TRAVAIL : PROMOUVOIR UNE FILIERE MER INNOVANTE, INTEGRANT LES OBJECTIFS LIES A LA MISE EN COHERENCE DES USAGES ET AU MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES TRADITIONNELLES

- ✓ Le contexte actuel de création d'un Parc Naturel Marin
- ✓ **Une double finalité économique** : promotion de l'innovation ; maintien des activités économiques liées à la mer en impulsant et accompagnant les mutations à opérer (pêche durable, pêche économe en énergie...)
- ✓ **Des débouchés multisectoriels**
 - **Energies** : parcs éoliens offshore ; énergie marémotrice ; valorisation du biogaz issu des algues...
 - **Alimentation** : développement de la « pêche durable » dans le cadre Gestion Intégrée des Zones Côtières ; diversification de la filière conchylicole ; fermes aquacoles écosystémique (algues / poissons / coquillages)
 - **Activités de recherche marine** : projet de pôle de recherche *Ecotron*
- ✓ **La mise en place d'un dispositif d'animation économique dédiée à l'échelle du Pays, pour dynamiser la structuration de la filière , la pérenniser dans le temps et relayer efficacement les politiques régionales et départementales** (« Economie turquoise » du CG22) : repérage des initiatives ; accueil des porteurs de projet ; mise en place d'outils de veille et suivi ; mise en réseau des acteurs ; soutien financier à des projets ciblés...

ORIENTATION 5 : OPTIMISER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DANS LE PAYS DE DINAN

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- ✓ Le territoire du Pays de Dinan présente une qualité et une diversité patrimoniales qui en font un territoire touristique d'exception : façade littorale ; qualité urbaine, historique et culturelle ; patrimoine rural et environnemental...
- ✓ Par ailleurs, le Pays de Dinan s'inscrit, en Nord Bretagne, dans une série de sites de notoriété nationale voire internationale : cités de Saint-Malo / Dinard, Cap Fréhel-Cap d'Erquy, Mont Saint-Michel, vallée de la Rance... La Région (à travers des « Univers touristiques ») et le Département (à travers des « Destinations touristiques ») qui promeuvent le partage de réflexions et de projets à ces échelles élargies.
- ✓ Des retombées économiques liées à la valorisation touristique de ces patrimoines méritent encore d'être développées sur l'ensemble du territoire du Pays.
- ✓ La valeur ajoutée d'une politique touristique à l'échelle du Pays de Dinan résidera alors dans « ce qui peut faire du liant et du sens » entre ces atouts patrimoniaux.

AXE DE TRAVAIL : STRUCTURER LES POTENTIALITÉS PATRIMONIALES DU PAYS DE DINAN À PARTIR D'UNE THÉMATIQUE GÉNÉRALE « ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - LOISIRS »

- ✓ La diversité des patrimoines locaux pourra être mise en réseau et valorisée à **partir d'une thématique générale axée sur les activités et loisirs de pleine nature** qu'elles soient réalisées à vélo, à pied, à cheval, en kayak... et de loisirs (pêche en eau douce, en mer). C'est bien à partir de cette thématique d'activités et loisirs de pleine nature qu'il sera possible de faire du liant entre les patrimoines du territoire, (vallée de la Rance, littoral, urbain, rural...).
- ✓ Il apparaît en ce sens nécessaire de bien mailler le territoire et ses différents patrimoines par des **boucles et circuits de randonnées en s'appuyant sur l'ossature des principaux axes** régionaux, nationaux voire européens traversant le territoire. En ce sens, des aménagements autour d'une vingtaine d'itinéraires prioritaires seraient à réaliser ou parfaire en veillant à leur qualité environnementale et insertion paysagère mais également en veillant à une certaine homogénéité, afin de faciliter leur identification (signalétique...).
- ✓ Le **développement de produits touristiques structurés et intégrés** mettant en valeur cette thématique générale et les différents atouts patrimoniaux du territoire pourra être soutenu (hôtellerie, restauration, transport de rabattement depuis les principales gares qui bordent le territoire, déplacements au sein du Pays en valorisant les réseaux de transports existants...)
- ✓ Complémentairement, les initiatives favorisant un **tourisme « tout au long de l'année »** mériteront d'être soutenues : le positionnement de Dinan sur un tourisme urbain d'affaires-séminaires-congrès, le développement d'une offre dédiée durant les périodes des petites vacances scolaires et les week-ends sont, par exemple, des cibles à explorer

ORIENTATION 5 : DÉPLOYER LE TOURISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PAYS

AXE DE TRAVAIL : ENCOURAGER LA QUALITÉ DES OFFRES ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

- ✓ Les efforts engagés en faveur de la **professionnalisation des acteurs** touristiques seront d'une manière générale à poursuivre, dans le cadre de démarches collectives ou de démarches-conseils individualisées. Il apparaît que le travail spécifique concernant le **e-tourisme** mériterait d'être renforcé compte tenu de la forte évolution des pratiques des clientèles tant dans leurs actes de recherches de destination, de réservations d'offres d'hébergement-restauration que de découvertes et visites de sites.
- ✓ La **qualification des offres** méritera également d'être renforcée, qu'elles soient d'hébergement-restauration, sur des sites et concernant des produits touristiques ou encore en matière d'accueil-information : montée en gamme des offres, labels environnementaux, accessibilité... Une attention particulière pourra être portée à l'offre d'hôtellerie pour laquelle il est constaté notamment des enjeux de préservation-qualification de l'existant (appui à la modernisation-mise aux normes et à la transmission, démarche de type « droit de préemption commerciale » pour préserver certains équipements...)
- ✓ **L'accueil-information-promotion du territoire**. Il apparaît a minima nécessaire que l'ensemble des prescripteurs touristiques et notamment les OTSI « vendent » le territoire du Pays de Dinan à partir de la thématique identifiée ci-avant (« loisirs actifs »).

DEFI 2 :

**CONFORTER NOTRE COHÉSION SOCIALE ET NOTRE
ATTRACTIVITE A LA FAVEUR DE SERVICES PERFORMANTS,
ADAPTES AUX BESOINS EMERGENTS ET ACCESSIBLES A TOUS**

UNE AMBITION GÉNÉRALE, DES DÉFIS À RELEVER

☐ Les services à la population : un outil majeur au service de la cohésion sociale

- ✓ Entre 2010 et 2030, la population du Pays de Dinan pourrait croître de 17 000 habitants (prospective démographique du SCOT) sous les effets conjugués d'une attractivité résidentielle renouvelée et de ses propres dynamiques naturelles. De facto, le **volume des besoins et des demandes sociales ira croissant**.
- ✓ La nature des besoins et des demandes va également fortement se modifier: évolution des modes et rythmes de vie, des technologies de l'information et de la communication, diversité des catégories socioprofessionnelles, risque de fragilisation sociale et économique d'une frange de la population (jeunes, femmes...), allongement de la durée de vie ...
- ✓ Pour autant, le développement de politiques publiques de services à la population **ne peut s'inscrire dans une seule logique de satisfaction de besoins individuels**. Elles doivent également ambitionner de **renforcer « le vivre ensemble » et assurer la cohésion de la société locale**. Ces politiques de services devront alors systématiquement traduire dans les faits des principes forts avancés par les acteurs locaux : **solidarité et mixité sociale, équité territoriale, accessibilité pour tous...**

☐ Les services à la population : un outil majeur pour l'attractivité du territoire

- ✓ Le maintien des populations en place, l'implantation de nouvelles populations et entreprises sur un territoire sont de plus en plus corrélés à la capacité de ce même territoire à développer une offre performante d'équipements et de services. En ce sens, les offres culturelle, de santé et d'éducation, en direction de l'enfance... deviennent une composante essentielle de l'attractivité du Pays de Dinan.
- ✓ En l'absence de politiques volontaristes en ce sens, des forces centrifuges puissantes (offres urbaines de Rennes, St Malo, offres intermédiaires de Lamballe, ...) risqueraient d'affaiblir l'offre locale.

☐ Un maillage d'équipements déjà largement esquissé dans le SCOT

- Le SCOT du Pays de Dinan propose une armature urbaine articulée autour du pôle urbain de Dinan, des centralités secondaires, des pôles relais estuariens et intérieurs et le maillage communal, à partir de laquelle s'organisera notamment le développement de l'habitat et des services.
- De fait, il apparaît important de systématiquement qualifier dans leur rayonnement les politiques d'équipement et de services qui seront mises en place : rayonnement à l'échelle du Pays, rayonnement urbain, rayonnement à l'échelle de « bassins de vie », équipements et services de proximité.
- Par ailleurs, l'accessibilité à cette offre d'équipements et services devra être renforcée via une offre performante de mobilité (cf. étude spécifique dans le cadre du SCOT).

☐ 4 thématiques prioritaires

- La santé - La jeunesse - Les personnes âgées et/ou fragilisés - La culture et le sport

ORIENTATION 6 : LA SANTÉ : CONFORTER NOTRE OFFRE DE SOINS ET DE PRÉVENTION

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ✓ A l'échelle du Pays de Dinan, il est constaté **une mortalité prématurée relativement élevée** en lien avec des comportements à risque et/ou en lien avec les conditions socioéconomiques de certaines populations (isolement, pauvreté...). Par ailleurs, différents acteurs locaux constatent une croissance importante de publics en situation de **fragilité psychologique**.
- ✓ Concernant l'offre de santé, le **renouvellement de l'offre de praticiens apparaît problématique** avec la moitié des médecins âgée de plus de 55 ans et une **sous-densité des autres professionnels de santé** (médecins spécialistes libéraux, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes, laboratoires d'analyse...). Comparativement, l'offre hospitalière apparaît aujourd'hui relativement bien structurée.
- ✓ Le maintien voire le renforcement de cette offre locale de professionnels de santé revêt une importance essentielle tant du point de vue de **l'équité dans l'accès aux soins** que pour préserver **l'attractivité du territoire du Pays de Dinan** vis-à-vis de nouvelles populations.
- ✓ Pour ailleurs, un projet de développement durable en matière de santé nécessite également de **traiter des politiques préventives**. Si les initiatives portées par une pluralité d'acteurs existent localement, elles méritent de trouver un écho plus large et systématique auprès de l'ensemble de la population.

AXE DE TRAVAIL : LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ SUR LE PAYS DE DINAN

La mise en place d'une politique territoriale de santé nécessite de travailler de front dans plusieurs directions complémentaires dont :

- ✓ **La mise en place de réseaux de santé** entre les différents professionnels (médecine hospitalière et ambulatoire, spécialistes libéraux...) afin d'assurer la permanence et la continuité des soins auprès de l'ensemble des publics sur l'ensemble du territoire.
- ✓ **La création de maisons de santé pluridisciplinaires** dans les territoires de proximité. Il apparaît intéressant que ces structures puissent fédérer notamment des médecins, infirmiers, kinésithérapeutes mais également permettre des permanences de certains spécialistes (médecine spécialisée, infirmier-psychiatre, conseiller en économie sociale et sanitaire...). Par ailleurs, l'existence de réels réseaux entre médecine hospitalière et libérale pourrait être facilitée par des équipements de télémédecine au sein de certaines de ces maisons de santé.
- ✓ **La mise en place d'une politique coordonnée en matière de prévention** entre les professionnels, les collectivités locales et les acteurs socioéconomiques. Il s'agira de s'appuyer prioritairement sur les nombreuses démarches et initiatives déjà existantes localement, de les fédérer et coordonner pour toucher un public aussi large que possible puisqu'il est pointé l'enjeu d'engager ces politiques de prévention et d'éducation à la santé dès le plus jeune âge. Le développement de centres médico-sociaux peuvent également participer à ces politiques de prévention et d'accès aux soins.

ORIENTATION 6 : LA SANTÉ, CONFORTER NOTRE OFFRE DE SOINS ET DE PRÉVENTION

- ✓ Une **réflexion sur l'attractivité du territoire** (marketing territorial) du Pays de Dinan pour les professionnels de santé apparaît également pertinente en s'attachant à promouvoir tout autant un cadre de vie que des conditions d'exercice intéressantes.
- ✓ Des réflexions d'**anticipation des emplois et compétences locales sur tous les métiers médicaux et médicosociaux** apparaissent également nécessaires à engager. Une attention particulière pourrait être à la **question de la santé mentale** pour laquelle il est reconnu historiquement des expertises locales pointues (centre hospitalier de Léhon par exemple) mais dont l'affirmation bute aujourd'hui sur un manque de professionnels.
- ✓ La mise en œuvre de cette politique globale pourrait se matérialiser par la mise en place d'un Contrat Local de Santé avec l'ARS exprimant les besoins particuliers et les attentes du territoire sur ces différents sujets. Sur la question spécifique de la prévention et de l'éducation à la santé, il pourrait être mis en œuvre un dispositif d'Animation territoriale de santé (ATS soutenue financièrement par la Région Bretagne).

ORIENTATION 7 : DÉFINIR UNE POLITIQUE GLOBALE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

ELÉMENTS DE CONTEXTE

- ✓ L'offre « standard » d'accueil individuel ou collectif en direction de la petite enfance poursuit son développement et répondra, au regard des projets en cours, correctement aux besoins.
- ✓ L'offre d'accueil de loisirs (3-12 ans) a également fortement progressé et s'est élargie dans son offre de services pour couvrir l'ensemble des périodes du mercredi, des petites et grandes vacances.
- ✓ Par contre, sur la base de constats relatifs à l'insuffisance de l'offre, d'approches aujourd'hui trop cloisonnées et des difficultés à capter ces publics, les acteurs du Pays de Dinan affichent une réelle volonté de développer **un projet global et cohérent pour et avec la jeunesse** en s'adressant aux publics adolescents mais également jeunes adultes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

AXE DE TRAVAIL : SPÉCIFIER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

- ✓ **En direction de la petite enfance**, il s'agira désormais de spécifier davantage l'offre pour **répondre à des besoins et demandes spécifiques** : le public des enfants handicapés a été avancé. Par ailleurs, **l'évolution des rythmes, périodes et horaires de travail** (horaires décalés, travail à temps partiel une partie de la journée ou de la semaine) nécessite également d'assouplir les offres de garde de petite enfance pour permettre l'emploi pour tous.

AXE DE TRAVAIL : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PAYS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Les acteurs du Pays de Dinan ambitionnent de développer un projet global et cohérent en direction de la jeunesse (« quel projet et quel avenir souhaite-t-on pour la jeunesse de notre Pays ? » en ciblant bien évidemment les publics adolescents mais également les jeunes adultes. **La définition puis mise en œuvre partagée avec les jeunes** de ce projet global pourrait se traduire par :

- ✓ **des « assises de la jeunesse »** à l'échelle du Pays de Dinan associant bien évidemment les publics intéressés (et leurs parents), et l'ensemble des acteurs œuvrant auprès de ce public, afin de définir un socle stratégique et cohérent d'intervention publique. La mise en place de ces assises nécessitera au préalable, d'une part de décrypter finement « qui fait quoi » aujourd'hui en direction de ces publics et d'autre part, d'identifier finement les besoins, demandes, attentes de ces publics jeunes (préadolescents, adolescents, jeunes adultes).
- ✓ la nécessité de systématiquement s'interroger, **dans la définition de toutes les politiques, sur les spécificités et attentes de ce public** et les réponses susceptibles d'être déployées sur le territoire : loisirs, logement, transport, orientation de la formation et emploi, promotion de l'entrepreneuriat local, santé et bien-être, implication dans la vie publique et engagement citoyen...

ORIENTATION 7 : DÉFINIR UNE POLITIQUE GLOBALE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

- ✓ L'intérêt de **soutenir les initiatives locales (bassins de vie de proximité) en faveur des équipements et animations dédiés à ce public ou portés par ce public** : Point Informations Jeunesse, création de lieux dédiés, mis en place d'ingénieries et de moyens humains d'animations, création d'évènementiels ou de manifestations par les jeunes...
- ✓ La création de **lieux d'écoute et d'accompagnement des parents** dans l'éducation des adolescents / jeunes adultes

ORIENTATION 8 : RENFORCER NOS POLITIQUES EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILISÉS ET/OU ÂGÉS

ELEMENTS DE CONTEXTE

❑ Des formes de dépendance et de précarité qui se développent

- ✓ En lien avec sa tradition rurale mais aussi son attractivité pour des populations retraitées s'installant notamment en frange littorale, le Pays de Dinan possède une proportion importante de personnes âgées. Les phénomènes de dépendance de ces publics iront croissants en lien avec l'allongement de la durée de la vie.
- ✓ Si l'offre d'équipements et de services en direction de ces publics s'est développée sur le territoire, il n'en reste pas moins qu'elle nécessite encore d'être renforcée et mieux organisée.
- ✓ Enfin, il apparaît essentiel au travers ces offres de services (hébergement, soins, aide à domicile...) et de toute autre politique (culturelle, sportive...), de favoriser le lien social en direction des personnes socialement fragilisés.

AXE DE TRAVAIL : DÉPLOYER UNE ACTION SOCIALE PERFORMANTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PAYS

- ✓ Le Département des Côtes d'Armor élabore actuellement son Schéma d'action sociale à partir duquel seront déclinés divers schémas sectoriels. Une territorialisation de cette politique départementale sera réalisée à l'échelle de chacune des Maisons du Département.
- ✓ Il apparaît essentiel que le **Département puisse, dans chaque « bassin de vie de proximité », trouver des partenaires pour déployer et mettre en œuvre cette politique d'action sociale.**
- ✓ Par ailleurs, il apparaît essentiel d'organiser un **système performant d'accueil-information-orientation des publics (AIO)**, quant aux « offres sociales » développées sur le territoire du Pays (vers de réelles Maisons de services publics au siège de chacune des communautés de communes ?) . Si le couple communes/intercommunalité doit être en première ligne pour assurer cette AIO, il apparaît également nécessaire de structurer cette offre d'AIO à l'échelle du Pays (mise en commun de l'information, référentiels communs, harmonisation des pratiques...)

AXE DE TRAVAIL : MIEUX STRUCTURER LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DÉDIÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

- ✓ La meilleure **structuration de l'offre à domicile** est un objectif opérationnel à poursuivre et nécessitera une rationalisation des structures présentes. Le renforcement des volumes d'heures de prestations de ces structures pourra être mis à profit pour définir des projets stratégiques d'établissement, assurer une meilleure gestion des emplois, des carrières et des compétences...
- ✓ **L'offre d'équipements et de services dédiés** méritera d'être renforcée : renforcement des SSIAD à ce jours saturés ; capacité d'accueil en structures médicalisées, notamment pour l'accueil de jour/de nuit des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- ✓ Habitat groupé ou semi-collectif dans les centres-bourgs

AXE DE TRAVAIL : SOUTENIR LES INITIATIVES EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

- ✓ La politique de Pays pourrait encourager à l'avenir des **opérations pilotes visant à soutenir le lien social et l'insertion dans la vie locale** des personnes âgées, isolées et/ou en précarité sociale. Les démarches de médiation pour « aller chercher ces publics » et d'animations collectives apparaissent en ce sens intéressantes. A titre d'exemple, l'initiative « Cap'Age » engagée sur quelques communes du Pays apparaît exemplaire.

ORIENTATION 9 : CONSOLIDER LES POLITIQUES SPORTIVES ET PÉRENNISER NOTRE EXCELLENCE CULTURELLE

AXE DE TRAVAIL : CONSOLIDER L'OFFRE SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE

- ✓ **Un « rattrapage » à poursuivre en termes de maillage d'équipements**, compte tenu de la saturation observée dans certains secteurs et/ou des carences de l'offre qualifiée. Des réflexions à engager sur :
 - la gamme d'équipements à promouvoir : équilibre à rechercher entre équipements polyvalents et équipements plus spécialisés ; équipements plus spécifiquement aménagés pour la pratique « libre », des jeunes notamment (ex : city stades) ;
 - les logiques de maillage et l'accessibilité des équipements ;
 - les mutualisations à promouvoir
- ✓ **Des dispositifs d'animation sportive à « sécuriser » et à ajuster** dans une logique de « sport pour tous »
 - L'enjeu de pérenniser les dispositifs d'animation sportive, en sécurisant les emplois rattachés
 - Le renforcement de l'accompagnement/ de la formation du personnel associatif dans son action quotidienne (aspects juridiques, comptables, fiscaux, relatifs au droit du travail – lorsque la structure associative se retrouve en situation d'employeur)
 - La mise en réseau des animateurs : mutualisation des moyens, des compétences...
 - La diversification des actions de sensibilisation et de découverte, en direction notamment des publics « empêchés » et/ou socialement isolés
 - Le renforcement des interactions entre politiques sportives et politiques enfance / jeunesse (périscolaire)

AXE DE TRAVAIL : UNE « EXCELLENCE CULTURELLE » SUR LAQUELLE CAPITALISER... ET A CONSOLIDER, EN COMBINANT LES EXIGENCES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ ET EN FAVORISANT LES APPROCHES INNOVANTES

- ✓ **La culture, une place à part au sein du Pays de Dinan** : un patrimoine historique et culturel d'exception, qu'il soit matériel ou immatériel ; des spécificités et des champs d'excellence; une offre culturelle globale significative ; le dynamisme associatif
- ✓ Le projet culturel existant : un capital de réflexions qu'il serait inapproprié de reprendre in extenso mais sur lequel il convient de s'appuyer (éléments d'état des lieux, dynamique d'acteurs engagée, pistes d'actions esquissées...)
- ✓ Sur le fond, un **équilibre à rechercher entre** :
 - **une offre culturelle « pour tous »** moteur de cohésion sociale au sein d'un territoire en mutation ;
 - **des facteurs de « rentabilité »**, à relier à des exigences d'attractivité et de développement économique
- ✓ **Dans cet esprit et pour répondre à des besoins repérés, une orientation de travail à approfondir autour d'une entrée liée à « la création »**
 - Volet aménagement « dédiés » / équipements « spécialisés » pour promouvoir la création et renforcer l'attractivité culturelle/touristique
 - Accueil des artistes : résidences d'artistes ; pépinières artistiques/ateliers de création équipés...
 - Lieu d'expositions, compte tenu des carences repérées
 - Un enjeu spécifique autour du rayonnement du « Labo » ?
 - Une entrée « Création » qu'il convient de relier aux volets « initiation/apprentissage », « pratique », « diffusion »
 - Promotion de programmes de diffusion culturelle à partir des politiques mises en œuvre autour de la création et de thématiques ciblées
 - Approche « coproduction » avec les habitants, inscrite dans une logique d'implication citoyenne et de médiation culturelle
 - Une diffusion devant s'appuyer sur des équipements dédiés (ex : lieu d'exposition) mais aussi sur de l'itinérance, afin de rapprocher les œuvres des publics, et notamment des publics « empêchés »
 - Mise en réseau des structures locales d'enseignement afin de développer les pratiques collectives (orchestre de Pays?), politique tarifaire...
 - Des critères transversaux à rendre applicable, se rapportant en particulier à la notion d'accessibilité : politiques tarifaires ; aide à la mobilité/délocalisation de l'offre culturelle
 - La promotion des coopérations entre les acteurs et territoires : animation et équipements

DEFI 3 :

**PASSER UN CAP EN MATIERE DE PRESERVATION /
VALORISATION DE NOS PATRIMOINES ET RESSOURCES POUR
CONFORTER NOTRE DEVELOPPEMENT SUR LE LONG TERME**

UNE AMBITION GENERALE, DES DEFIS A RELEVER (1)

- ❑ Se projeter dans l'avenir et s'accorder sur une vision partagée du développement durable de notre territoire, cela signifie aussi se pencher sur les enjeux liés à notre cadre de vie, notre environnement, nos patrimoines – qu'ils soient naturels ou bâtis –, notre ruralité – que nous souhaitons continuer à assumer dans les années qui viennent - mais aussi à une certaine « qualité de ville » que nous souhaitons promouvoir...en d'autres termes sur **ce socle commun sur lequel nous vivons, nous nous déplaçons, nous travaillons, nous produisons, sur lequel il conviendra de capitaliser pour renforcer notre attractivité**, dans une logique de développement économique responsable (en lien par exemple avec le tourisme ou certaines filières innovantes ; voir ci-avant). Plus profondément, et au-delà d'une vision strictement utilitariste des ressources et des patrimoines, **ce socle commun révèle aussi ce que nous sommes, d'où nous venons et contribuera à consolider notre cohésion et notre identité...dès lors que nous parviendrons à le préserver et le valoriser**
- ❑ Dans cette perspective, nous nous devons nous appuyer sur un double constat :
 - ❖ constat selon lequel d'une part, le **territoire du Pays de Dinan présente une richesse écologique et paysagère notable**, résultant de la diversité des milieux qu'il abrite (espaces littoraux ; vallées ; surfaces agricoles propices à la biodiversité telles que prairies, bocage...), mais aussi du caractère remarquable ou « sensible » de certaines aires localisés (ex : réseau Natura 2000 de l'estuaire de la Rance , Cap Fréhel) ;
 - ❖ constat selon lequel **ces richesses sont à certains égards menacées, sous la pression de multiples facteurs.**
- ❑ **Nous avons le devoir d'infléchir cette tendance**, sachant que :
 - ❖ le contexte politique local et nous y pousse également, comme en témoigne **l'approfondissement actuel des réflexions portant sur des logiques de parcs naturels**, qui pourront devenir une réalité dans les années qui viennent, au moins pour certaines fractions de notre territoire (projet de parc naturel marin normand-breton ; projet de parc naturel Rance Cœur d'Emeraude)...avec ce que cela pourra générer en termes de politiques patrimoniales à mener, de restauration des continuités écologiques, de mise en cohérence des usages, etc...
 - ❖ **les échelles d'intervention dans ce domaine sont multiples, et, en toute logique, ont dans certains champs vocation à transcender les logiques strictement administratives, pour les remplacer par des logiques plus aux prises avec les réalités géographiques, hydrographiques ou écologiques.** Il ne s'agira donc, dans les années qui viennent, ni de faire « à la place de », ni d'imaginer la mise en œuvre de politiques à une échelle unique, ce qui se révélerait rapidement peu efficace voire illusoire...mais plutôt de **faire en sorte que, chacun à son niveau (« simple » citoyen, entreprises, communes, communautés de communes, Pays...) puisse contribuer localement à la résolution d'enjeux plus globaux** complémentaires à d'autres acteurs et/ou le cas échéant sur certains créneaux encore « orphelins » ;
 - ❖ il convient autant que possible, en la matière, décloisonner les approches en envisageant les enjeux liés à la gestion des espaces de manière intégrée (espaces urbains, espaces bâtis, espaces naturels, milieux aquatiques, gisement de ressources et de matières premières...) sachant qu'il s'agit précisément là d'un des défis du ScoT en cours d'élaboration à l'échelle du Pays de Dinan

UNE AMBITION GENERALE, DES DEFIS A RELEVER (2)

- Concernant les politiques mises en œuvre et les actions en cours , rappelons que :
 - ❖ **le Scot en cours d'élaboration a vocation à traiter tout ou partie de ces problématiques, essentiellement selon une entrée « aménagement », en écho de quoi la Charte de Pays et son programme d'actions peuvent présenter des complémentarités en termes d'approches** (ex : sensibilisation aux enjeux ; promotion et diffusion des bonnes pratiques ; approfondissements stratégiques de certaines thématiques peu fouillées (ex : : énergie) ; approfondissement des aspects liés à la mise en œuvre du ScoT et traductions opérationnelles ; approches intégrées sur des enjeux Pays ou supra-Pays de type Gestion Intégrée des Zones côtières...), en s'appuyant le cas échéant sur les initiatives d'ores et déjà engagées à l'échelle du Pays
 - ❖ **un certain nombre de politiques environnementales sont actuellement mises en œuvre à des échelles dépassant le strict cadre du Pays** : stratégies et planifications départementales, en lien aux « services environnementaux essentiels » ; outils ciblés déclinés dans un cadre régional (Plan Algues Vertes) ; outils conçus et mis en œuvre selon des logiques géographiques/environnementales (réseau Natura 2000 ; Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours de révision (Rance) ou d'élaboration (Arguenon)

ORIENTATION 10 : SOUTENIR LA QUALITÉ DES URBANISATIONS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- ❑ **La promotion d'un urbanisme durable et d'une qualité globale des espaces urbains doit être considérée comme doublement prioritaire, compte tenu :**
 - ❖ de la situation globale du territoire et de ses dynamiques :
 - les dynamiques constructives fortes, assorties d'un certain nombre d'avatars et d'impacts collatéraux : logiques de périurbanisation interne et externe ; urbanisation extensive ; étalement pavillonnaire...;
 - la croissance démographique constatée depuis une dizaine d'années, ayant vocation à se prolonger dans les années qui viennent comme le réaffirme le PADD du ScoT, qui prévoit de consolider la vocation résidentielle du territoire avec l'accueil de plus de 17 000 habitants d'ici 2030 ;
 - la dévitalisation de certains centre-bourgs (commerces, vacances de logements...)
 - l'uniformisation du parc de logements, susceptible dans une certaine mesure de remettre en cause l'attractivité résidentielle du territoire ;
 - la vocation touristique du territoire
 - ❖ du fait que, en dehors de la démarche structurante engagée à l'échelle du Pays via l'élaboration d'un ScoT et des politiques sectorielles menées à l'échelle de la CODI, les champs de l'urbanisme durable et de la qualité urbaine apparaissent avoir encore été peu investis sur le territoire
- ❑ **Les champs de l'urbanisme durable et de la qualité urbaine sont largement inscrits dans le ScoT, lequel a vocation, au fur et à mesure de son élaboration et jusqu'à la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs, à encadrer globalement ces aspects, sachant que ces orientations ou principes directeurs devront être mis en œuvre localement à travers la mise en conformité des PLU, mais aussi à travers des études ou autres projets opérationnels.**
- ❑ **A ce stade, la question de l'urbanisme durable et de la qualité urbaine nous paraît pouvoir être appréhendée dans une vision stratégique selon les champs suivants, compte tenu des enjeux et besoins repérés et en écho au PADD / futur DOO du ScoT :**
 - ❖ Reconquête / requalification des centres bourgs et renouvellement des formes urbaines en favorisant le « vivre ensemble »
 - ❖ Habitat et politiques du logement
 - ❖ Performance énergétique du bâti : bâtiments publics / logements
- ❑ **Au-delà de ces champs thématiques, la question doit se poser de savoir plus globalement comment soutenir les initiatives communales ou intercommunales visant la mise en œuvre des préconisations portées par le SCOT**

ORIENTATION 10 : SOUTENIR LA QUALITÉ DES URBANISATIONS

AXE DE TRAVAIL : RECONQUÉRIR, REQUALIFIER LES CENTRES-BOURGS ET RENOUVELER LES FORMES URBAINES

- ❑ **Un travail qui interpelle d'abord l'échelle communale (voir intercommunale)**
 - ✓ En lien avec les objectifs affichés dans le ScoT quant à la densification et les qualités architecturales /urbaines à promouvoir, les communes vont être fortement interpellées dans les années à venir :
 - dans leur planification stratégique (révision de PLU),
 - dans leurs politiques d'aménagement urbain : acquisition-remembrement de dents creuses, éco-lotissements ou éco-quartiers, re parcellisation d'espaces privatifs (à l'instar du projet « Bimby » portée par le CG22/CAUE), nouvelles formes de partage de l'espace public...
 - quant aux outils à actionner : constitution de réserves foncières, mise en œuvre du droit de préemption...
- ❑ **Mettre en place à l'échelle du Pays une politique globale de soutien à ces démarches locales.** Plusieurs pistes pourraient être explorées pour soutenir et appuyer les communes (voire intercommunalités) dans leur politique d'aménagement urbain :
 - ✓ Soutien à des opérations pilotes et innovantes de requalification de bourgs, de création d'éco-quartiers, de création-réaménagement d'espaces publics...;
 - ✓ Diffusion de bonnes pratiques et échanges d'expériences quant à ses politiques de reconquête-requalification
 - ✓ Mise en place de boîtes à outils : cahiers des charges-types pour des études d'aménagement des centre-bourg
 - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre dans la définition et mise en œuvre des projets
 - ✓ ...

ORIENTATION 10 : SOUTENIR LA QUALITÉ DES URBANISATIONS

AXE DE TRAVAIL : PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE DINAN

- ✓ Le SCOT a fixé des objectifs généraux quant au développement en volume du parc d'habitat à l'horizon des 20 prochaines années à l'échelle du Pays (13 000 nouvelles résidences principales), quant à sa diversification (équilibre individuel/collectif, équilibre locatif/propriété, travail sur la taille des logements...) et sa localisation préférentielle selon les différents niveaux de polarités affirmés.
- ✓ En cohérence avec les objectifs et l'échelle d'élaboration du SCOT, il apparaît **opportun d'engager une réflexion stratégique similaire et à la même échelle quant à la programmation du développement de l'habitat sur le Pays de Dinan**. Autrement dit, si la réalisation de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) est bien évidemment du ressort de chaque communauté de communes, il apparaît opportun de partager a minima à cette échelle du Pays les diagnostics, les enjeux stratégiques et orientations de chacun de ces PLH.
- ✓ De manière plus précise quant au contenu de ces politiques de l'habitat, il apparaît important **de veiller sur l'ensemble du territoire du Pays** :
 - ✓ **aux publics prioritaires et/ou spécifiques** : jeunes ménages ; personnes âgées, compte tenu notamment du vieillissement du territoire ; personnes défavorisées, jeunes, apprentis, étudiants, saisonniers...;
 - ✓ **à la diversification du type de logements** : offres locative/sociale ; foyers logements ; logements d'urgence, logements saisonniers...;
 - ✓ **à la réhabilitation des logements vacants**, en résonance aux objectifs de densification, de lutte contre l'habitat dégradé et de développement de l'offre résidentielle ciblée, notamment en direction des personnes âgées (ergonomie des logements...);
 - ✓ **à la mise en place d'outils et de dispositifs d'accompagnement ayant vocation à fluidifier le parcours résidentiel et/ou à en garantir l'accès** (ex : garanties locatives).

ORIENTATION DE TRAVAIL : RENFORCER LA QUALITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- ✓ **Faire émerger une stratégie à l'échelle du Pays sur l'amélioration de la performance énergétique au sein des bâtiments publics** (équipements publics, parc social...) en s'appuyant sur le dispositif de Conseil en Energie Partagé récemment mis en place. Dans ce cadre, pourraient être systématisés :
 - la sensibilisation à la rationalisation des consommations énergétiques et à l'amélioration de l'efficacité énergétique
 - la planification de la réalisation de bilans énergétiques dans chaque commune
 - les réflexions et feuilles de route partagées en vue de hiérarchiser les actions prioritaires de rénovation
 - la mutualisation/accompagnement/échanges d'expérience à l'échelle du Pays.
- ✓ **Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments d'activités**, avec un montée en puissance de l'Espace Info Energie récemment mis en place :
 - la sensibilisation à la rationalisation des consommations énergétiques et à l'amélioration de l'efficacité énergétique
 - le renforcement de l'accompagnement, tout autant technique (information ; appui aux travaux...) que financier
 - l'espace info-énergie, un outil à valoriser : montée en régime progressive ; diffusion et territorialisation du dispositif ; repérage et promotion de relais locaux...
- ✓ **Vers une filière éco-habitat structurée à l'échelle du Pays de Dinan ?** Cette ambition pourrait passer par :
 - l'articulation et la mise en réseau des acteurs : organismes consulaires, CG22, CAUE, entreprises locales...
 - des points d'ancrage locaux et des territoires moteurs à repérer et à partir desquels pourrait être encouragée la mise en réseau d'acteurs et promus cette filière éco-habitat.
 - l'enjeu de faire émerger des « offres globales » facilement identifiables des clients.

ORIENTATION 11 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES, LA BIODIVERSITÉ, LES PAYSAGES (1)

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

☐ L'énergie

- ✓ Un recours prédominant aux énergies fossiles ; des ressources énergétiques renouvelables et locales largement sous-valorisées
- ✓ L'absence de vision globale de l'empreinte carbone ou écologique des territoires, mais un «profil climat» en cours d'élaboration à l'échelle du Pays
- ✓ La mise en place récente de dispositifs d'information/d'accompagnement à l'échelle Pays : Conseil en Energie Partagé ; Espace Info Energie

☐ Milieux naturels et biodiversité

- ✓ Un Pays présentant une richesse écologique et paysagère notable, résultant de la diversité des milieux qu'il abrite, mais aussi du caractère remarquable ou « sensible » de certaines aires localisées ; des milieux naturels et une biodiversité à certains égards menacée
- ✓ Un Scot ayant vocation à traiter tout ou partie de ces problématiques, essentiellement selon une entrée « aménagement »
- ✓ Des politiques environnementales actuellement mises en œuvre : stratégies et planifications départementales, en lien aux « services environnementaux essentiels » ; Plan Algues Vertes ; réseau Natura 2000 ; Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux...

☐ Paysages et patrimoine vernaculaire

- ✓ Un territoire présentant une mosaïque remarquables de paysages et un « petit patrimoine rural » recelant des enjeux forts en termes de préservation et de restauration

AXE DE TRAVAIL : RELEVER LES DEFIS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES EN IMPULSANT ET ACCOMPAGNANT LES TRANSITIONS NECESSAIRES, DANS UNE LOGIQUE INTEGREE

- ✓ L'amélioration de la performance énergétique du bâti (cf. [Orientation 10](#))
- ✓ La promotion des énergies locales et renouvelables, en partant du de l'idée qu'il conviendra, à terme, de tendre vers une certaine autonomie énergétique du territoire
 - Biomasse-énergie (cf. « [Orientation 3](#) »)
 - Eolien terrestre en s'appuyant sur le Schéma Territorial Eolien du Pays de Dinan
 - Energies marines : éolien offshore; énergie marémotrice ; valorisation du biogaz issu des algues (cf. « [Orientation 4](#) »)
- ✓ La promotion d'une vision globale l'empreinte « carbone » du territoire, à différentes échelles, sur la base du profil climat en cours : vers un plan climat-énergie à l'échelle du Pays de Dinan, pour limiter globalement les émissions de gaz à effet de serre, selon une logique intégrée ?

ORIENTATION 11 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES, LA BIODIVERSITÉ, LES PAYSAGES (2)

AXE DE TRAVAIL : CONSOLIDER LA GESTION INTEGREE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

- ✓ La préservation / valorisation de la ressource en eau
 - Dans ce domaine plus encore que dans d'autres, il ne s'agit pas de « faire à la place de » ou d'entrer en concurrence avec des démarches en cours. Ainsi, **les démarches de gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle des bassins versants** (schémas d'aménagement et de gestion des eaux ; contrats de rivières/contrats de baies...), **doivent être poursuivies et soutenues**, en tant que pierre angulaire de la politique locale de gestion durable de la ressource. Il conviendra dans ce cadre de **veiller à la bonne cohabitation des usages**, en réunissant notamment les conditions permettant de pérenniser certains usages stratégiques pour notre développement (ex : pérennisation de la plaisance dans les espaces estuariens, assujettie au désenvasement de la Rance et à la limitation des barrages physiques...)
 - De manière complémentaire, les **actions volontaristes visant à limiter les pollutions diffuses agricoles (nitrates en particulier) doivent être poursuivies et intensifiées** à l'avenir
 - En articulant finement les interventions des acteurs, **impulsion et promotion et la diffusion de « bonnes pratiques » de nature à préserver la qualité de la ressource en eau** (ex : gestion différenciée des espaces verts ; promotion du jardinage « responsable »...)
- ✓ la préservation/restauration des continuités écologiques via la mise en œuvre de la trame verte / trame bleue
 - Le repérage du réseau écologique et la définition dans leurs grandes lignes des continuités écologiques à préserver/restaurer (principe des trames vertes / bleues) seront actés dans le ScoT
 - Pour autant, la mise en œuvre de cette « trame verte » / « trame bleue » devra être assurée localement :
 - **Approfondissement de la connaissance** des secteurs à enjeux écologiques
 - **Sensibilisation** des élus et agents locaux aux enjeux portant sur la biodiversité et les continuités écologiques
 - **Volets formation et accompagnement** : mise à disposition d'outils réglementaires, méthodologiques et techniques au profit des collectivités
 - **Intégration des zonages et réglementations adaptés dans les documents d'urbanisme locaux (PLU)**
 - Capitalisation sur les approches intégrées et concertées préexistantes (réseau Natura 2000 ; schémas d'aménagement et de gestion des eaux), en vue notamment de **promouvoir certaines approches partenariales** (ex : collectivité – agriculteurs).
 - Mise en place d'outils fonciers pour des espaces spécifiques et sensibles
- ✓ la protection des espaces littoraux en les inscrivant dans une vision intégrée et en assurant leur connexion avec l'ensemble du territoire
 - Poursuite et montée en puissance de la démarche GIZC, entendue comme une méthode de gestion durable des territoires et activités côtières, intégrant l'ensemble des dimensions (environnementales, économiques, sociales, culturelles...)

AXE DE TRAVAIL : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR NOS IDENTITES RURALES ET NOS PAYSAGES

- ✓ **Préservation/mise en valeur / mise aux normes-sécurité du patrimoine vernaculaire** (châteaux, manoirs, forts, églises et chapelles, croix de chemin, fermes, moulins à marée...) : inventaire, diagnostic, plan d'actions avec la mobilisation des entreprises locales, suivi...
- ✓ Valorisation des identités paysagères à travers l'élaboration d'une **Charte paysagère à l'échelle du Pays**